

# CHAPITRE 1. DÉFINITIONS

Au sens du présent arrêté, les définitions ci-après sont admises :

**Adresse d'aéronef.** Combinaison unique de 24 bits, pouvant être assignée à un aéronef aux fins de communications air-sol, de navigation et de surveillance.

*Les transpondeurs SSR mode S utilisent les squitters longs pour la diffusion, à des fins de surveillance, des données de position calculées à bord de l'aéronef. La diffusion de cette information est une forme de surveillance dépendante automatique (ADS) appelée ADS en mode diffusion ( ADS-B ).*

**Logique anticollision.** Le sous-système ou la partie de l'ACAS qui analyse les données relatives à un intrus et à l'aéronef de référence, qui décide s'il y a ou non lieu à avis et, dans l'affirmative, lance ces avis. Il assure les fonctions suivantes : poursuite en distance et en altitude, détection de menace et lancement d'avis de résolution (RA). Il exclut la surveillance.

**Principes des facteurs humains.** Principes qui s'appliquent à la conception, à la certification, à la formation, aux opérations et à la maintenance et qui visent à assurer la sécurité de l'interface entre l'être humain et les autres composantes des systèmes par une prise en compte appropriée des performances humaines.

**Radars de surveillance.** Équipement radar utilisé pour déterminer la position d'un aéronef en distance et en azimut.

**Radars secondaires de surveillance (SSR).** Dispositif radar de surveillance utilisant des émetteurs/récepteurs (interrogateurs) et des transpondeurs.

**RR.** Règlement des radiocommunications publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)

**Service d'information sur le trafic en mode diffusion (TIS-B) — émission.**

Fonction sol qui diffuse périodiquement les informations de surveillance mises à disposition par des capteurs au sol dans un format convenant aux récepteurs possédant une capacité TIS-B réception.

**Service d'information sur le trafic en mode diffusion (TIS-B) — réception.**

Fonction de surveillance qui reçoit et traite des données de surveillance provenant de sources de données TIS-B émission.

**Surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) —**

**émission.** Fonction embarquée sur un aéronef ou un véhicule qui diffuse périodiquement le vecteur d'état (position et vitesse) et d'autres informations provenant de systèmes de bord, dans un format convenant aux récepteurs possédant une capacité ADS-B réception.



**Surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) — réception.** Fonction qui reçoit les données de surveillance provenant de sources de données ADS-B émission.

**Système anticollision embarqué (ACAS).** Système embarqué qui, au moyen des signaux du transpondeur de radar secondaire de surveillance (SSR) et indépendamment des systèmes sol, renseigne le pilote sur les aéronefs dotés d'un transpondeur SSR qui risquent d'entrer en conflit avec son aéronef.

*Les transpondeurs SSR visés ci-dessus sont ceux qui fonctionnent en mode C ou en mode S.*

